

DEMANDE D'ADHÉSION A LA FÉDÉRATION DU  
BTP 06

Raison Sociale de l'Entreprise : ..... Date de création : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Forme Juridique :  INDIVIDUELLE  EURL  SARL  SA  SNC Autre à préciser : .....

Souhaite être rattaché à la section professionnelle suivante - **NE PEUT ETRE RATTACHE QU'A UNE SEULE SECTION**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Carrelage/Revêtements/Mosaïque/Marbrerie              | <input type="checkbox"/> Etanchéité                      |
| <input type="checkbox"/> Charpente/Menuiserie/Parquets                         | <input type="checkbox"/> Gros Œuvre                      |
| <input type="checkbox"/> Couverture/Plomberie Sanitaire/Génie Climatique       | <input type="checkbox"/> Electricité                     |
| <input type="checkbox"/> Peinture/Plâtrerie/Staff/Stuc et Revêtements spéciaux | <input type="checkbox"/> Métallerie/Miroiterie           |
| <input type="checkbox"/> Travaux Publics et Routiers                           | <input type="checkbox"/> Constructeurs Immobiliers (UCI) |

(Merci de renseigner la table des activités ci-jointe)

Dirigeant(s) :

Nom	Prénom	Né(e) le	Ville	Fonction
.....	.....	...../...../.....	.....	.....
.....	.....	...../...../.....	.....	.....

Le dirigeant est-il :  Salarié de l'entreprise  Non salarié de l'entreprise

Convention collective appliquée :  Bâtiment  Travaux Publics Nombre de salariés : .....

📍 Adresse du siège : .....

📍 Adresse de correspondance : .....

Téléphone bureau : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ Site internet : \_\_\_\_\_

Souhaitez-vous recevoir nos envois **prioritairement** par : Mail  Courrier et Fax

N° d'inscription : SIRET : ..... NAF : .....  
URSSAF : .....  
Caisse Congés Intempéries BTP Côte d'Azur : .....  
Registre du Commerce (RCS) OUI  NON  Numéro et Ville : .....  
Répertoire des Métiers (RM) OUI  NON  Numéro et Ville : .....

Frais d'inscription : 15,24 € (chèque à l'ordre de la FBTP 06) - Les modalités des cotisations sont définies au verso.

Réglé le : .....

Je m'engage à me conformer aux statuts et Règlement intérieur de la FBTP 06 dont je déclare avoir pris connaissance et je donne mon accord pour que les cotisations soient appelées et recouvrées par la Caisse Congés Intempéries BTP Côte d'Azur (si adhérent à la dite Caisse).

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de la Fédération. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à nos services.

Cachet de l'Entreprise

Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Nom du signataire : .....

Signature :

# **EXTRAIT DES STATUTS DE LA FÉDÉRATION DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DES ALPES-MARTIMES**

---

## **ARTICLE 6 - ADMISSION**

La demande d'admission de nouveaux adhérents est adressée, par écrit, au président de la Fédération. Après avis de la Section Professionnelle concernée, celui-ci en informe le Conseil d'Administration qui peut la rejeter par une décision souveraine et non motivée.

L'admission des Membres correspondants s'effectue selon le même processus.

L'admission au sein de la Fédération entraîne, pour ses adhérents et les membres correspondants intéressés, l'obligation de respecter les présents statuts. Elle leur confère les droits et obligations qui résultent de cette appartenance.

## **ARTICLE 18 – DÉMISSION – EXCLUSION**

Tout adhérent ou membre correspondant peut se retirer à tout instant de la Fédération. Il doit adresser, par écrit, sa démission au Président de la Fédération.

En cas de démission ou d'exclusion prononcée conformément à l'article 16 des présents statuts, les ressources acquises restent la propriété de la Fédération, conformément à l'article 11 du Règlement Intérieur.

# **EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FÉDÉRATION DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DES ALPES-MARTIMES**

---

## **Article 11 - ORGANISATION FINANCIÈRE - RESSOURCES**

La Fédération perçoit l'ensemble des cotisations des Adhérents des **Sections Professionnelles et des Membres Correspondants**.

L'organisation financière de la Fédération est placée sous la responsabilité du Trésorier.

Le taux ou le montant des cotisations est défini par le Conseil d'Administration. Cette cotisation est collectée par la **Caisse Congés Intempéries BTP Côte d'Azur** sur demande de la Fédération ou directement par la Fédération pour les entreprises non adhérentes **à la dite Caisse ou tout autre moyen si des circonstances particulières l'exigent**.

## **TAUX DES COTISATIONS**

---

### **1) Pour les Entreprises adhérentes à la Caisse Congés Intempéries BTP Côte d'Azur :**

Caisse Congés Intempéries BTP Côte d'Azur

Nice La Plaine 1 – Bât F2 – Avenue Emmanuel Pontrémoli – BP 3323 - 06206 NICE CEDEX 3

#### **- Pour le Bâtiment :**

1% des salaires bruts (0,40% syndicale - 0,60% Fédérale) collecté sous l'appellation " FFB/FDB06 ".

#### **- Pour les Travaux Publics et Routiers**

0,5 % des salaires bruts, collecté sous l'appellation « FD TPR ».

**Trois premiers mois gratuits.**

### **2) Pour les Artisans travaillant seuls**

Cotisation annuelle de 200 € collectée directement par la FBTP 06.

**Trois premiers mois gratuits.**

### **3) Autres cas : nous consulter**